

Horaires des déchèteries



Les déchèteries
du **SMICTOM** du Sud Lochois

| | Lundi | Mardi | Mercredi | Judi | Vendredi | Samedi |
|---|---------------------|--------|---------------------|-----------|-------------------|-------------------|
| La Chapelle-Blanche-Saint-Martin | 14h-17h30 | | | 14h-17h30 | | 9h-12h 14h-18h |
| Descartes | 9h-12h 14h-17h30 | | 9h-12h 14h-17h30 | | 14h-17h30 | 9h-12h 14h-18h |
| Le Grand-Pressigny | 14h-17h30 | | 14h-17h30 | | | 9h-12h 14h-18h |
| Charnizay | | 9h-12h | | | 9h-12h 14h-18h | |
| Bossay-sur-Claise | 14h-18h | | | 14h-18h | | 9h-12h 14h-18h |

**La Chapelle-Blanche
Saint-Martin**
Route de Bournan
Tél. 02 47 59 93 73

Descartes
ZI n° 1
Rue Pierre et Marie Curie
Tél. 02 47 92 45 84

Le Grand-Pressigny
Les Fronteaux
Rue des Bords de Claise
Tél. 02 47 91 04 89

Charnizay
Route de Preuilly
N'accepte pas les gravats
et déchets ménagers
spéciaux

Bossay-sur-Claise
Les Fonds de Launay
RD 105
Tél. 02 47 94 59 14



13, rue Carnot - 37160 DESCARTES
Tél. 02 47 92 97 83 - Fax : 02 47 92 97 85
smictomsudlochois@wanadoo.fr

Trier c'est simple, prenez la bonne direction

Rôle de la déchèterie

Direction déchèterie

Déchets acceptés



Bois



Déchets verts



Gravats



Ferrailles



Machine à laver



Téléviseur



Ordinateur portable



Aspirateur, cafetière



Encombrants



Textiles



Faïence, porcelaine



Huiles de vidange



Déchets ménagers spéciaux



Piles



Batteries



Tubes néon, lampe à économie d'énergie

La grande famille des équipements électriques et électroniques a maintenant sa filière de valorisation.

Ces déchèteries sont à l'usage des habitants, artisans et commerçants des communautés de communes du GRAND LIGUEILLOIS et de la TOURAINE DU SUD.

La **déchèterie est un espace aménagé, gardienné et clôturé où les particuliers et les professionnels peuvent déposer leurs déchets.**

Le gardien pourra vous demander de justifier votre lieu d'habitation. Un badge est à retirer à la mairie de votre domicile.

L'accès aux déchèteries est autorisé et gratuit pour les particuliers résidant sur le territoire du syndicat.

Les artisans et commerçants sont admis pour le dépôt de certains déchets moyennant une redevance.

Les apports doivent être triés par nature et déposés dans les bennes prévues à cet effet. Les déchèteries sont fermées les jours fériés.

Les déchets avec de l'amiante ne sont pas acceptés